

# ■ Histoire de la comptabilité

## Une brève histoire de la normalisation comptable

par **Eddy Felix**, Expert-comptable et conseil fiscal  
Membre Academy of Accounting Historians  
eddy.felix@bureauaufelix.be

### 2e époque De Luca Pacioli (1445-1517) aux années 1960

*Cet essai a été inspiré par les contributions présentées au « 12<sup>th</sup> World Congress of Accounting Historians » tenu à Istanbul en 2008.*

*Les travaux relatifs à l'époque antérieure à l'apparition de la comptabilité à parties doubles ont été publiés dans la RBC n° 1/2009.*

*La deuxième époque -De Luca Pacioli aux années 1960 comporte deux parties :  
De la tenue des comptes aux théories comptables qui a été publiée dans la RBC n° 4/2009.*

*Nous voyons maintenant:*

### B. Des théories comptables à la normalisation

On sait très bien que l'opération de porter au débit augmente les comptes d'actif et de charges et que l'opération de porter au crédit diminue ces comptes tandis que le phénomène s'inverse pour les comptes de passifs et de produits.

Pourquoi le solde final du compte de résultats correspond exactement mais à l'inverse à l'écart entre l'actif et le passif ?

Un compte est-ce une fiction, une personne ou une chose ?

Plusieurs auteurs vont s'essayer à expliquer de manière rationnelle les opérations en débit et en crédit et le champ possible de la comptabilité à parties doubles.

Le principal foyer de la renaissance comptable sera l'Italie.

Le premier auteur qui tente une approche théorique de la comptabilité à partie double est Niccolo d'Anastasio qui publia en 1803 un ouvrage « **La**



*Scrittura doppia ridotta a scienza* » et tenta de scruter les liens de causalité d'où découle le mécanisme des comptes dans la comptabilité à parties doubles.<sup>1</sup>

La comptabilité à parties doubles se distingue par les liens structurels qui existent entre les comptes de tiers et des éléments du patrimoine.

Selon Melis<sup>2</sup> trois auteurs italiens de la seconde partie du XIX<sup>es</sup> à la tête d'écoles de pensées seront les concepteurs de la comptabilité moderne que nous connaissons actuellement

L'Ecole Lombarde avec comme chef de file Francesco Villa, L'Ecole Toscane conduite par Giuseppe Cerboni et l'Ecole Vénitienne avec Fabio Besta.

Ecole Lombarde de Francesco Villa.

Francesco Villa (1801- 1881) publia à Pavie en 1850 « **Elementi di amministrazione e contabilità.**

<sup>1</sup> Vlaeminck J.H. Histoire et Doctrines de la Comptabilité. Ed. du Treurenberg 1956 p.171

*Cette référence ancienne est toujours citée.*

<sup>2</sup> M.Fredérigo Mellis-Storia della Ragioneria-1950  
*Cette référence ancienne est toujours citée.*

Pour lui la tenue des livres est la partie mécanique de la comptabilité.

L'arithmétique et la tenue des livres sont deux instruments de la comptabilité mais ne constituent pas celle-ci. La comptabilité a une acception plus étendue, elle doit être considérée comme un complexe de notions économique-administratives dont la finalité est le contrôle.

Ecole Toscane de Marchi et Cerboni.

Francesco Marchi publia à Pavie en 1867 un ouvrage *I cinquecontisti etc...* dans lequel il s'attaque directement à la conception des cinq comptes généraux d'Edmond Degrange.

Selon Marchi tous les comptes sont personnels. Quatre catégories de personnes ont un intérêt et une action dans l'entreprise : les consignataires (de la substance), les correspondants, le propriétaire et l'administrateur.

Les comptes sont en réalité ouverts aux trois premières catégories qui sont débitrices pour tout ce qu'elles ont au « doit » et créditrices pour tout ce qu'elles ont à « l'avoir » de l'entreprise.

Si le consignataire et l'administrateur ne sont pas des personnes distinctes, c'est le propriétaire qui est le vrai et réel dépositaire et administrateur de ses propres choses.

Giuseppe Cerboni (1827-1917) dans son livre « *Logismografi* » (du grec écriture logique) vise une approche logique de la comptabilité à parties doubles qui connut le plus grand retentissement à la fin du XIX<sup>e</sup> s.

Son concept est l'« aziendale », mot difficilement traduisible en français mais que l'on peut désigner par le mot « entité » et comporte deux séries de comptes l'une pour le propriétaire l'autre pour les agents.

Toute opération administrative donne lieu à des rapports de débit et de crédit entre des personnes naturelles ou juridiques capables de droits et d'obligations. Pour mettre ces rapports en évidence, il faudra ouvrir un compte à chacune de ces personnes et c'est ainsi que les comptes doivent être absolument et exclusivement personnels.

Son *giornale logismografo* avait pour intention de créer de nombreux comptes, sous-comptes et sous-sous-comptes dans des journaux séparés<sup>3</sup>.

Giovani Rossi, (1845-1921) élève de Cerboni suggère que la comptabilité est une matrice.  
( *lo scacchiere a schede* ).

Il développe une conception mécanique de l'enregistrement comptable.

Giovani Rossi ne se doutait pas que cent ans plus tard sa conception de l'enregistrement comptable sera mise en pratique pour devenir réalité non par la mécanique mais par l'électronique.

Matessich et Galassi (2000) ont relevé que Giovanni Rossi était en avance sur son temps.<sup>4</sup>

La base de sa théorie est l'équation  $A-P = N$ .  
La somme des actifs moins la somme des passifs est égale au capital net.

Fabio Besta et l'Ecole Vénitienne.

A partir de 1872 Fabio Besta avait déjà commencé à publier diverses études.

Pour Fabio Besta, qui a tenu pendant plus de quarante ans la chaire de comptabilité à l'école supérieure de commerce de Venise, l'objectif de la comptabilité est le patrimoine, elle est la science du contrôle économique et de l'administration de l'azienda (entité).

Le contrôle doit être à la fois antérieur (prévisionnel), concomitant avec les faits (simultané) et à postériori.

Giovani Cerboni et Fabio Besta ont tenté de justifier que la comptabilité est une science autonome distincte de la loi, de l'économie et de l'administration.

Les auteurs Italiens ne seront bien sûr pas les seuls à avoir travaillé sur la théorie de la comptabilité à parties doubles à la fin du XIX<sup>e</sup> s. mais c'est en Italie que la production littéraire comptable d'un caractère scientifique est la plus marquée et la plus nombreuse.

En France, la fin du XIX<sup>e</sup> s. fût, pour les auteurs comptables, beaucoup moins brillante que pour ceux des siècles précédents.

La profession comptable n'était pas organisée et le potentiel de la comptabilité non encore suffisamment affirmé pour pouvoir entrer de manière plénière dans la vie économique et sociale.

L'article 44 de la loi française de 24 juillet 1867 sur la Société Anonyme prévoyait que les administrateurs sont responsables des fautes qu'ils auraient commises dans leur gestion, notamment en distribuant ou en laissant distribuer sans opposition des dividendes fictifs.

La distribution de dividendes excédent les bénéfices

<sup>3</sup> Richard Mattessich et Jean -Guy Degos- *Some historical developments and accounting cultural dimensions of Western Europe-12th World Congress of Accounting Historians -Istanbul 2008. p.228*

<sup>4</sup> Richard Mattessich et Jean -Guy DeGo-Opus cité p.228

disponibles est une des causes principales des faillites des premières sociétés anonymes. Le phénomène s'observe tant en France, en Angleterre et aux États-Unis. Ces accidents peuvent être dus aux carences de la comptabilité.

Contrairement aux britanniques qui en dehors de tout cadre législatif ont immédiatement organisé la profession d'expert comptable, la France est restée en retrait. Le développement du nombre des entreprises industrielles, grandes et petites avait bouleversé les besoins de formation à la comptabilité. Il avait d'abord fallu donner une instruction commerciale suffisante à de nombreux collaborateurs destinés à des tâches d'encadrement et l'écllosion de nombreuses écoles de commerce, après 1869, avait permis de combler ce fossé.<sup>5</sup>

En 1880, lors du premier congrès des comptables français, l'ordre du jour portait sur l'unification des comptes et sur le plan des comptes.

*Les organisateurs proclamaient fièrement : « La comptabilité est une science qui a pour but de mettre jour par jour les modifications apportées au capital... »*

Ce premier congrès fut suivi par la création de la Société académique de comptabilité (SAC) organisme à but pédagogique fondé à Paris le 15 juin 1881.

Parmi les organisateurs du premier congrès de comptables français et les fondateurs de la SAC nous trouvons deux hommes de terrain, Eugène Leautey et Adolphe Guibaut.

Eugène Leautey (-/+ 1909) et Adolphe Guibaut (-/+ 1896) s'efforcèrent de construire une théorie des comptes et ont abordé la normalisation par le biais de la rationalisation de la comptabilité et de la précision de son vocabulaire<sup>6</sup>.

Ils sont les auteurs de « **La science des comptes mise à la portée de tous** » (1889) et « **Principes généraux de comptabilité** » (1895).

La comptabilité doit devenir une science et se construire selon les règles des autres sciences sociales.

Dans la plupart de leurs livres ils exposent leurs idées sur l'expression mathématique des opérations économiques et de la classification naturelle et rationnelle qui en résulte mais avec une certaine légèreté.<sup>7</sup>

Le succès de leurs ouvrages et dû à leur réseau, leur proximité avec les autorités académiques et les traversés du pouvoir politique plus qu'à la valeur novatrice de leur œuvre.

L'École des hautes études commerciales de Paris (ou HEC Paris) est une grande école française. Créée en 1881, son ambition est d'être pour le commerce ce que

l'École Centrale est pour l'industrie.

En 1890 elle proposait de rapprocher les enseignements de mathématiques et de comptabilité.

A la suite de Leautey et Guibaut, beaucoup de grands noms de la profession comptable poursuivront l'effort de définition de la comptabilité visant à la considérer comme une science.<sup>8</sup>

Gabriel Faure (âgé de 30 ans en 1894) expert comptable de la SAC et professeur à HEC leur emboîtera le pas et écrivit de nombreux livres de 1897 à 1908.

Il considère que « *la comptabilité est la science qui nous enseigne à créer et à coordonner rationnellement les comptes relatifs aux produits de notre travail et aux modifications de notre capital, en vue de connaître finalement le résultat de nos opérations* ».

En revanche pour ce même auteur, « *la tenue des livres est la mise en pratique de la science des comptes ou comptabilité.* »

Cette définition ainsi que d'autres sont inspirées des principes de l'école vénitienne de Fabio Besta.

Ces principes sont le socle de la comptabilité telle qu'elle est conçue en Europe continentale.

Parmi les organisateurs de la profession et grands auteurs français de l'époque il faut citer Georges Reymondin (1867-1933) qui prévoyait la création d'une organisation internationale d'experts comptables en vue de recueillir une documentation aussi générale que possible en vue d'unifier les bases de l'exercice de la profession.<sup>9</sup>

Après la première guerre mondiale, le caractère scientifique de la comptabilité continuera d'être affirmé, mais de façon moins soutenue et cessera après la seconde guerre mondiale, après que les experts comptables auront obtenu la reconnaissance de leur statut social.

C'est en effet en 1942 puis en 1945 que sera créé l'Ordre des Experts Comptables et des Comptables Agréés, dont les membres bénéficiaient du monopole de la certification et de la révision des comptes.<sup>10</sup>

Nous sommes maintenant au début du XX<sup>e</sup> s. et on peut considérer que les deux mondes, le monde continental européen et anglo-saxon ou américain, sont sur le même pied au niveau des connaissances en comptabilité.

<sup>5</sup> Marc Nikitin et Pierre Labardin - Les mots et les choses (de la comptabilité) - Journée d'Histoire de la Comptabilité - Roubaix 2007.

<sup>6</sup> Jean-Guy Degos - Les origines de la normalisation comptable internationale : le rôle des français et des américains - The certified Accountant - 3rd quater 2006 p.77 (Liban)

<sup>7</sup> Jean-Guy Degos - opus cité p.76 (Liban)

<sup>8</sup> Marc Nikitin et Pierre Labardin - opus cité

<sup>9</sup> Cité d'après Christian M. Pecqueur-Reymondin : une histoire de la comptabilité en France in RFC 429 Décembre 2009.

<sup>10</sup> Marc Nikitin et Pierre Labardin - opus cité.

La comptabilité va progressivement s'harmoniser mais d'une manière différente dans chacun de ces deux mondes.

La normalisation comptable en Europe continentale s'appuiera sur la valeur d'acquisition et le plan comptable.

En toile de fonds une culture imprégnée par la religion catholique, l'ordonnance de Colbert de 1673 sur les livres de commerce et le Code civil de Napoléon.

En Europe le droit comptable est né du droit de la preuve, c'est-à-dire de l'attestation entre commerçants pour faits de commerce, spécialement en cas de faillite. Cette orientation privilégie des couts historiques, fiables et vérifiables, permettant de mesurer la valeur originelle des garanties données par une entreprise à un créancier.<sup>11</sup>

Le financement des entreprises est assuré par l'endettement.

Les actionnaires sont considérés comme des acteurs auxquels sont destinés des flux financiers résiduels, susceptibles d'être distribués sous forme de dividendes.<sup>12</sup> La comptabilité et la législation fiscale des entreprises ont des relations fondamentales.

Le sacro-saint principe du secret des affaires étouffe toutes les avancées de la publicité et d'harmonisation des comptabilités jusqu'au traité de Rome en 1957.

La normalisation comptable anglo-saxonne s'appuiera sur la valeur de marché et les états financiers.

En toile de fonds une culture imprégnée parla religion protestante et la Common law.

Le développement des entreprises est assuré par les marchés boursiers d'actions.

La comptabilité est déconnectée de la législation fiscale. Les normalisations comptables anglo-saxonnes reflètent la flexibilité, l'optimisme et la transparence comptable.<sup>13</sup>

Cette harmonisation différente dans ces deux mondes peut trouver sa cause dans une différence culturelle née au XVIIIe s.

Dans la langue française, le sens premier du mot investissement est celui de l'action d'acquérir des biens de production (bâtiments, machines) pour l'exploitation d'une entreprise, le capital physique<sup>14</sup>.

Le sens donné à ce mot en Grande Bretagne définit l'investissement comme l'action d'acquérir un capital financier.

Entre 1700 et 1750 apparaissent les mots bankruptcy (banqueroute), banking, bulls and bears (Hausiers et baissiers), après 1750 les mots consols (consolidés), finance, bonus, capitaliste<sup>15</sup>.

## Normalisation comptable en Europe continentale

Comme nous le verrons encore, c'est à la faveur de crises économiques et financières que la comptabilité va se développer.

Après la première guerre mondiale (1914-1918), l'Allemagne notamment sous la pression des engagements imposés par le Traité de Versailles vit une crise politique et économique et subit une hyper inflation (1921-1922). Quand l'hyperinflation s'accélère, les modèles comptables doivent se développer parce que le pouvoir d'achat de la monnaie est trop volatile, les données comptables manquent d'homogénéité et il faut trouver une solution acceptable<sup>16</sup>.

Parmi les auteurs comptables allemands, Eugène Schmalenbach professeur à l'Université de Cologne est considéré comme le père de la comptabilité dynamique.

L'élément de base de la « *Dynamische Bilanztheorie* » est de la détermination du profit pour des raisons de contrôle.

Les actifs et les fonds propres à la fin de l'exercice sont résiduels (conséquence du flux des recettes et dépenses) et leur évaluation n'a que peu de signification. Cela a souvent été mal interprété par les auteurs qui croyaient que Schmalenbach privilégiait le compte de résultats au détriment du bilan.

Une lecture attentive de son *magnum opus* démontre que ce n'est pas le cas<sup>17</sup>.

Pour Schmalenbach le bilan a un rôle dynamique et non pas statique.

Il trace la voie de la comptabilité aux objectifs stratégiques.

Eugène Schmalenbach acceptait des méthodes d'évaluation différentes selon les catégories d'actifs.

Une approche de multi valeur est envisagée au départ du coût historique des actifs avec une adaptation en fonction du niveau des prix en période d'inflation, mais il ne s'agissait pas du prix du marché.

<sup>11</sup> Bruno Colmant et Michel De Wolf-L'image fidèle dans l'ordre comptable belge p.1

<sup>12</sup> Bruno Colmant et Michel De Wolf-opus cité p.2

<sup>13</sup> Bruno Colmant et Michel De Wolf-opus cité p.8

<sup>14</sup> Définition du Petit Robert 1995.

<sup>15</sup> André Maurois, Histoire d'Angleterre. Libr. A. Fayard 1937, p. 604

<sup>16</sup> Richard Mattesich Jean- Guy Degos- opus cité. p.225

<sup>17</sup> Richard Mattesich et Jean Guy Degos- opus cité p. 232

A partir de 1921 Eugène Schmalenbach anima un comité qui travailla pendant plusieurs années à l'élaboration d'un plan comptable avec lequel il acquit un immense prestige.

L'innovation et la richesse du plan comptable de Schmalenbach de 1927 est qu'il intègre à la foi la comptabilité financière et la comptabilité des coûts.

Il permet de décrire l'entreprise dans toutes ses fonctions aussi bien externes (immobilisations-stocks-clients fournisseurs) qu'internes (processus de production).

Son plan comptable comporte 10 classes.

Le plan comptable de Schmalenbach partait de la détermination des coûts et résultats par destination jusqu'à l'élaboration du bilan qui était un état résiduel.

L'intérêt pour le plan comptable fut officiellement promu à partir de 1933 lorsque le National socialisme au pouvoir en Allemagne entreprit de réguler l'économie. Un décret de Goering instaure en 1937, un plan militaire d'organisation des comptabilités à appliquer par toutes les entreprises du Reich dès 1939.

En France pendant la seconde guerre mondiale (1939-1945), le régime de Vichy institua une « Commission interministérielle du plan comptable » qui élaborait son plan en 1942.

Il a été édité à Bordeaux, aux Editions Delmas en 1943, et sa structure ressemble étrangement à celle du plan Goering.<sup>18</sup>

Après la guerre, un décret du 4 avril 1946 créa la « Commission de normalisation des comptabilités » et le 16 janvier 1947 le « Conseil supérieur de la comptabilité ». De leurs travaux sera issu un plan comptable comportant également dix classes mais ces classes sont structurées d'une manière absolument innovante par rapport aux plans précédents.

Nous y trouvons la comptabilité générale en 8 classes :

1. les comptes de capitaux permanents, 2. les comptes de valeurs immobilisées, 3. les comptes de stocks, 4. les comptes de tiers, 5. les comptes financiers, 6. les comptes de charges par nature, 7. les comptes de produits par nature, 8. les comptes de résultats.

Ces cinq premières classes permettent d'établir le bilan et les classes 6 et 7 l'analyse par nature des composants et du résultat global de l'exploitation.

La comptabilité analytique d'exploitation en classe 9 permet une adaptation des comptes aux particularités de l'organisation interne de l'entreprise par un classement par destination.

La classe 0 est destinée aux statistiques.

Ce plan, fut remanié en 1957 et mis en service dans la vie des affaires et dans l'enseignement en 1959.

Il ne comporte pas de grands changements par rapport à son prédécesseur.

Ce plan fit l'objet d'une révision à partir de 1971.

En 1957 est signé le traité de Rome et six pays s'engagent dans la coopération économique européenne.

L'article 54 § 3 *litera g.* du Traité prévoit que le Conseil et la Commission *doivent coordonner, dans la mesure nécessaire et en vue de les rendre équivalentes, les garanties qui sont exigées, dans les Etats membres, des sociétés au sens de l'article 48, alinéa 2 pour protéger les intérêts tant des associés que des tiers.*

A la demande de la Commission, des délégations d'experts comptables d'Allemagne, de France, d'Italie, des Pays-Bas et de Belgique, sous la présidence du Dr Elmendorf élaborèrent un projet de directive.

La première directive est adoptée le 9 mars 1968 par le Conseil des Communautés Européennes.

Cette directive institue le principe des mesures de publicité et prévoit une nouvelle directive (la future quatrième) portant sur la coordination du contenu des bilans et des comptes de profits et pertes et dispensant de l'obligation de publier tout ou partie de ces documents celles de ces sociétés dont le montant du bilan est inférieur à un chiffre qu'elle fixera<sup>19</sup>.

Cette directive est remplacée par une nouvelle Directive 2009/101/EC du Parlement et du Conseil du 16 septembre 2009.

La quatrième Directive 78/660/CEE du 25 juillet 1978 fondée sur l'article 54 paragraphe 3 sous g) du traité et concernant les comptes annuels de certaines formes de sociétés. (Il s'agit des sociétés commerciales, les banques et autres établissements financiers ainsi que les sociétés d'assurances peuvent être exclues jusqu'à coordination ultérieure) est le creuset de la normalisation comptable en Europe.

Cette directive comporte des dispositions générales concernant le bilan et le compte de profits et pertes, la structure du bilan (deux schémas), la structure du compte de profits et pertes (4 schémas), les règles d'évaluation, le contenu de l'annexe, le contenu du rapport de gestion, la publicité des comptes annuels.

Cet objectif trouve son essence dans le développement

<sup>18</sup> Jean-Guy Degos-Histoire de la comptabilité -Ed. Que sais-je 1998 p.105

<sup>19</sup> Bruno Colmant et Michel De Wolf- opus cité p.19

de grandes sociétés multinationales dont les activités dépassent bien souvent les frontières nationales, et dont l'intérêt manifeste est d'appliquer une législation comptable unifiée à l'échelle européenne.<sup>20</sup>

Il existe ainsi des directives touchant toutes les matières du droit des sociétés : les comptes consolidés (Septième directive du 13 juin 1983), l'agrément des personnes chargées du contrôle légal des documents comptables (Huitième directive du 10 avril 1984).

Le début des travaux fut marqué par l'opposition des points de vue entre les délégations allemande et néerlandaise.

Il y avait deux camps, celui des Allemands d'une part, dont les conceptions rencontraient l'accord des délégations belge et française, et celui des Néerlandais d'autre part.

Les propositions initiales s'inspiraient largement des conceptions allemandes de la loi sur les sociétés par actions « Aktiengesellschaft A.G. » de 1965 et du plan comptable français.

La délégation hollandaise proposait une certaine liberté de choix des bases d'évaluation.

A partir de janvier 1973, à la suite de l'Entrée dans la Communauté Européenne du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark, il a fallu profondément changer le texte du projet de directive et introduire des concepts nouveaux dont l'exigence anglo-saxonne de l'image fidèle.<sup>21</sup>

Les dispositions finalement adoptées dans la quatrième directive sont les suivantes (article 2) :

1. Les comptes annuels comprennent le bilan, le compte de profits et pertes ainsi que l'annexe. Ces documents forment un tout.
2. Les comptes annuels doivent être établis avec clarté et en conformité avec la présente directive.
3. Les comptes annuels doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que des résultats de la société.
4. Lorsque l'application de la présente Directive ne suffit pas pour donner l'image fidèle visée au paragraphe 3 des informations complémentaires doivent être fournies.
5. Si, dans des cas exceptionnels, l'application d'une disposition de la présente directive se révèle contraire à l'obligation prévue au paragraphe 3, il y a lieu de déroger à la disposition en cause afin qu'une image fidèle au sens du paragraphe 3 soit donnée.

Si on ne peut prétendre que la comptabilité des pays de l'Union européenne est harmonisée, les dispositions nationales en matière de comptes annuels sont pour le moins coordonnées.

Il s'agit de compromis politiques âprement discutés chaque Etat voulant garder une certaine liberté d'action en maintenant ou en créant des institutions nationales comme le Conseil National de la Comptabilité en France ou la Commission des Normes Comptables en Belgique. Des dichotomies fondamentales sont ainsi maintenues. La notion d'image fidèle importée de Grande Bretagne lors des négociations d'entrée dans la Communauté Européenne n'a pas été définie.

L'image fidèle est l'image aussi objective que possible de la réalité de l'entreprise donnée par la comptabilité générale afin qu'une personne de l'extérieur puisse en avoir une perception exacte.<sup>22</sup>

Dans la législation européenne, l'image fidèle résulte du respect des dispositions de l'article 2, § 3 de la Quatrième directive.

En Belgique cette notion est explicitée de cette manière dans le rapport au Roi préalable à l'A.R. du 12 septembre 1983 modifiant l'A.R. du 8 octobre 1978 relatif aux comptes annuels des entreprises<sup>23</sup>.

L'image fidèle anglo-saxonne est, dans cette perspective calquée sur le principe comptable de *substance over form*, aux termes duquel il convient de restituer, dans les comptes, la meilleure réalité économique au détriment, le cas échéant, de la formulation légale ou contractuelle des transactions.<sup>24</sup>

L'on peut s'apercevoir en Belgique que la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité des entreprises est inspirée des principes comptables mis au jour par Luca Pacioli en 1494, de la vision de la comptabilité de Fabio Besta à la fin du XIX<sup>e</sup> s. et que l'A.R. du 12 septembre 1983 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable minium normalisé est largement inspiré du plan comptable élaboré par les français.

Le rapport au Roi préalable à l'A.R. du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises indique que l'entreprise n'est pas seulement un patrimoine générateur de profits ou de pertes. Elle est essentiellement un agencement dynamique et durable d'hommes, de moyens techniques et de capitaux organisés en vue de l'exercice d'une activité économique.

<sup>20</sup> Bruno Colmant et Michel De Wolf - opus cité p.19

<sup>21</sup> Bruno Colmant et Michel De Wolf - opus cité p.22

<sup>22</sup> Image fidèle - Wikipédia.

<sup>23</sup> Moniteur belge du 29 septembre 1983 page 11893.

<sup>24</sup> Bruno Colmant et Michel De Wolf - L'image fidèle dans l'ordre comptable belge - Ed. Larcier 2007 p.72

[ ] Le compte de résultat acquiert dans cette vision de l'entreprise une signification essentielle, aussi importante voir plus importante que le bilan<sup>25</sup>.

L'empreinte d'Eugène Schmalenbach est toujours là.

Selon la communication mise à jour au 20 octobre 2009 sur le site de la Commission européenne, l'harmonisation des règles relatives au droit des sociétés et au gouvernement d'entreprises, ainsi qu'à la comptabilité et au contrôle des comptes est essentielle pour la création d'un marché unique pour les services et produits financiers.

Comme nous le verrons dans la dernière partie de cet essai cette vision est encore mal affirmée.

## Normalisation comptable Anglo-saxonne

La Grande Bretagne et les Etats-Unis sont très proches dans de nombreux domaines et notamment dans le domaine de la comptabilité.

Ce sont les pays les moins marqués par le centralisme et le dirigisme et les plus libéraux sur le plan de commerce et du libre échange.

L'Institut of Chartered Accountants of Scotland (ICAS) est historiquement la première organisation professionnelle d'experts-comptables au monde.

Elle reçut sa charte royale en 1854 et qualifia ses membres de « Chartered Accountant » avec les abréviations CA.

En 1856, la loi sur les sociétés (Companies Act) octroya à la comptabilité à partie doubles un statut important en imposant son usage en Angleterre dans les statuts des sociétés.<sup>26</sup>

Le traité franco de libre-échange de 1860 conclu avec la France entraîna dans les deux pays une augmentation du nombre de faillites après que furent tombés les quelques protections qui encadraient l'activité des entreprises.

L'époque est caractérisée par la Grande Dépression (1873-1896).

Cette période de crise rompt avec le développement relativement continu de l'activité économique depuis le début du XIXe siècle en remettant en cause les mécanismes du marché.

Ceux-ci étaient rendus possibles jusqu'alors par la multiplicité des structures de petites et moyennes tailles et l'absence d'organisations salariales.

La naissance des syndicats et le développement de grandes firmes ont compromis cet équilibre en rigidifiant les variables du marché: les prix et les salaires<sup>27</sup>.

Dans le même temps, la profession comptable britannique entama son développement qui culmina en 1880 avec la constitution par une charte royale de l'Institute of Chartered Accountants in England and Wales.<sup>28</sup>

L'ICAEW est le plus grand organisme professionnel comptable national d'Europe.

Bien que les experts comptables britanniques s'occupaient à l'origine principalement de recouvrement de créances irrécouvrables et de faillites de sociétés, leur domaine d'activité s'est étendu au fil des décennies à l'auditing, aux rapports financiers, à la fiscalité, à la consultance en gestion.

A la fin du XIX e s. les grands cabinets internationaux qui représentent aujourd'hui la profession sur un plan global avaient déjà posés leurs fondations. La comptabilité devint une carrière reconnue et prestigieuse offrant des perspectives intéressantes tant aux professionnels libéraux qu'à ceux travaillant en entreprise.

En Grande Bretagne les auteurs comptables les plus connus au début de XX e s. sont

Arthur L. Dickinson, Laurence R. Dicksee et Frédéric R.M. de Paula.

Ils sont connus pour leurs travaux sur la comptabilité financière et l'auditing.

Arthur L. Dickinson qui a développé une expérience professionnelle de 25 ans des deux côtés de l'Atlantique est l'auteur de **Accounting Practice and Procédures** (1914) et est selon Chatfield (1993) l'inventeur des états financiers nous connaissons actuellement<sup>29</sup>

R. Dicksee professeur à l'université de Birmingham est l'auteur de 17 ouvrages de comptabilité dont le plus fameux est **Auditing** (1902).

Cet ouvrage connu 19 éditions et fut adapté aux Etats-Unis par Montgomery en 1905 et l'ouvrage devint un véritable best seller.

Dicksee défenseur du « **going concern** » (principe de l'entreprise en activité) était très impliqué dans les concepts d'évaluation.

<sup>25</sup> Guide comptable belge feuillet 9006/2

<sup>26</sup> ICAEW-Notice Luca Pacioli : La vie artistique, les sciences et le monde des affaires de la Renaissance. Notice remise à l'occasion de l'exposition organisée le 13 décembre 1994 à Bruxelles pour célébrer le 500<sup>e</sup> anniversaire de la publication de Summa de Arithmetica de Luca Pacioli

<sup>27</sup> Grande dépression (1873-1896)Wikipédia

<sup>28</sup> ICAEW- opus cité

<sup>29</sup> Cité par Richard Mattessich- Jean Guy opus cité p.233

Mais c'est en Amérique que commencera l'œuvre de pionnier de la normalisation comptable.

Une œuvre de pionnier a toujours à son l'origine l'initiative d'un ou de quelques hommes.

Nous assistons ici pour la première fois dans le monde comptable à l'initiative de quelques hommes qui sera relayées par des organisations.

Ces organisations seront souvent créées à leur initiative et avec leur collaboration et seront les instruments d'action pour agir et travailler ainsi à la fabrication du consentement.

Edwin Guthrie expert comptable britannique établi en Amérique est préoccupé à la fois par les relations entre les praticiens de la comptabilité et les sociétés qui les emploient et l'absence de règles comptables.

Des pratiques comptables contestables mais tolérées avaient même pour effet de masquer la situation réelle de certaines entreprises. Ainsi, il était devenu courant de réévaluer certains actifs immobiliers, et d'enregistrer en profit les plus-values non réalisées.<sup>30</sup>

Edwin Guthrie encourage la création de l'AAPA (American Association of Public Accountants de New York en 1887.

Cette association est à l'Origine de l'American Institute of Certified Public Accountants (AICPA).

L'AICPA est l'organisme professionnel comptable américain qui compte actuellement plus de 330.000 membres.

La grande majorité de ses membres (60%) exerce des activités internes dans l'industrie, l'administration et l'enseignement tandis que 40% de ceux-ci exercent des activités de comptable externe : révision, expertise comptable, conseil fiscal, consultant.<sup>31</sup>

Comme nous le verrons l'AICPA jouera un rôle central pour ne pas dire de maître d'œuvre dans l'harmonisation comptable internationale.

Les pionniers de l'harmonisation comptable américaine et donc mondiale sont William A.Paton (1889-1991 et de Ananias C. Littelton (1886-1974).

Ananias C. Littelton (1886-1974) est entré dans la comptabilité par la pratique. Par ses qualités et à sa ténacité il deviendra un enseignant incontournable porteur du développement et de la pédagogie comptable en étudiant les thèmes américains et européens.

Après l'obtention de la licence en administration des affaires en 1912 et de master en 1915 il passa son master of arts en économie en 1918 et son doctorat en 1931.

Sa thèse consacrée à l'évolution de la comptabilité jusqu'à 1900 fut publiée en 1933 sous le titre **Accounting Evolution to 1900** et est toujours considérée comme un travail remarquable en histoire de la comptabilité.

Editeur d'**Accounting Review** pendant plusieurs années il écrivit de nombreux articles et d'ouvrages de comptabilité théorique.

William A. PATON (1889-1991) a également acquis une solide formation académique puisqu'il obtint sa licence en 1915, son master en 1916 et son doctorat d'économie en 1917.

Sa thèse **Theory of accounts** sera publiée en 1922 sous le nom de **Accounting Theory-With special reference to the corporate enterprise**.

Il créa en 1916 une association professionnelle qui deviendra l'American Accounting Association (AAA) et deviendra expert comptable en 1927.

Il fut également directeur de la Kalamazoo Vegetable Parchement Company qui développa un système d'enregistrement comptable (le système Kalamazoo) qui fut supplanté par l'avènement de l'informatique.

Durant les années 1920 plus de 20 millions de grands et petits actionnaires profitant de la croissance après la première guerre mondiale investirent dans les marchés financiers.

Depuis 1926 un nouveau système d'achat à crédit d'actions est permis à Wall Street.

Les investisseurs peuvent acheter des titres avec une couverture de seulement 10%.

Le krach de 1929 est consécutif à une bulle spéculative dont la genèse remonte à 1927.

Il est estimé que plus de la moitié des 50 milliards de dollars investis dans les années vingt furent perdus par le crash boursier de 1929.

Les banques souffrirent de la même manière parce qu'elles avaient investis lourdement dans les marchés d'actions.

En conséquence la confiance du public dans le marché des actions déclina de manière significative et il fallait relancer la machine.

Une nouvelle fois ce sera la crise économique et financière qui permettra le développement de la comptabilité.

Le Congrès américain promulgua des lois pour répondre à la période de récession qui a suivi le grand krach boursier de 1929.

<sup>30</sup> Yves Bernheim, *L'essentiel des US GAAP*, Ed. Mazars et Guerard, 1997 p.57

<sup>31</sup> Voir sur Wikipedia, the free encyclopedia.

La Securities Act de 1933 (loi sur les titres, actions, obligations et autres titres).

Cette loi a deux objectifs principaux :

Assurer aux investisseurs la mise à disposition d'informations financières et de toute autre information significative concernant les produits financiers (actions, obligations) faisant appel public à l'épargne.

Interdire la dissimulation, la déformation et toute autre fraude dans la vente des produits financiers.

Les Securities Exchange Act de 1934 (loi sur l'échange des titres) dans le but de restaurer la confiance des investisseurs.

Cette loi est à l'origine de la création de la SEC (Securities and Exchange Commission).

Le Président des Etats-Unis Franklin Delano Roosevelt (1882-1945) nomma Joseph P. Kennedy, le père du futur président des Etats-Unis, John F. Kennedy comme premier président de la SEC.

Le rôle de la SEC est de réglementer la mise sur le marché et la négociation des titres des sociétés faisant appel au public.

Conformément à la Securities Exchange Act de 1934 elle est investie par la loi pour constituer des normes comptables à utiliser par les sociétés cotées.

La politique de la SEC a été de déléguer cette fonction, dès 1939 au secteur privé en invitant l'AICPA (American Institute of Certified Public Accountants) à s'impliquer directement dans la promulgation et la mise en application des règles comptables.

En 1940 l'AAA publia « **An introduction to Corporate Accounting Standards** » rédigé par W.A. Paton et A.C. Littelton qui seront les derniers grands auteurs travaillant de manière libérale.

L'AICPA créa un groupe de travail Accounting Standard Team (AST) pour développer des règles et des recommandations en matière comptable et d'information financière et influencer les décisions prises par les autres

organisations impliquées dans la normalisation comptable.

Le groupe de travail AST a constitué à son tour un Committee on Accounting Procedures (CAP) qui a été chargé d'établir des règles publiées dans une série de 51 « Accounting Research Bulletins » (Bulletins de recherche comptable).

Ces règles sont toujours applicables si elles n'ont pas été remplacées par d'autres.

En 1959, le CAP fusionna avec un autre comité l'Accounting Principles Board (APB) qui avait comme but la création de principes comptables applicables dans tous les Etats-Unis en se chargeant :

- d'assurer la rédaction de règles comptables ;
- d'élaborer un cadre conceptuel permettant une approche proactive des problèmes ;
- de réduire ou éliminer les incohérences.

L'APB a émis 31 APB Opinions (Opinions du Comité pour les principes comptables) qui ont remplacé les ARB (Accounting Research Bulletin)

Ces comités et groupes, dominés par les grands cabinets d'audit américains firent l'objet de critiques et les APB Opinions ne faisaient pas référence à un cadre conceptuel cohérent.

Ce cadre conceptuel était pourtant sans équivalent et d'une richesse incomparable par rapport à ce qui existait dans l'Europe divisée et qui n'avait pas encore pris de Directives concernant la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.

En 1972 les APB sont remplacés par un nouvel organisme théoriquement indépendant tant de la profession comptable que de la SEC, le Financial Accounting Standard Board FASB.

Partis avec retard, par leur pragmatisme et après une observation de ce qui se passe ailleurs, les américains prennent les choses en mains et acquièrent dans le domaine de la comptabilité comme dans d'autres matières une prépondérance et une influence incontournables.

C'est ce que nous verrons dans la dernière partie de cet essai.